

## Etat des lieux et questions (TITRE)

### Combien y aura-t-il de psychologues en 2020 ? (SOUS-TITRE)

**Dans sa leçon d'adieu de mai 2008 à l'occasion de son départ à la retraite, le professeur Nicolas Duruz avait choisi de porter son regard sur la formation et l'avenir professionnel des psychologues, que l'Université fabrique à foison. Rédigé avec l'aide de son assistante, Coralie Magni-Speck, ce texte reprend l'essentiel de son intervention. Un point de vue parmi d'autres sur la formation universitaire des psychologues et sur ses débouchés. (LEAD)**

Depuis plusieurs années, la plainte de nombreux psychologues fraîchement diplômés, à la recherche éperdue d'un emploi, ne cesse d'augmenter, en particulier dans le domaine de la psychologie clinique. Nos collègues-cadres dans les institutions sont submergés par des dossiers de candidature qui leur arrivent par dizaine, à la moindre place de stage proposée. Deux chiffres publiés il y a quelques années dans le Journal des psychologues nous avaient frappés: on y dénombrait en France pour 2001, d'une part, 5'000 étudiants en psychologie venant d'acquérir leur DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées – équivalent d'un Master aujourd'hui), et d'autre part, selon des calculs plus approximatifs, environ 35'000 postes de psychologues existant sur le marché de l'Hexagone (cf. Schneider, 2002). Avec la prudence exigée, le raisonnement suivant était proposé: pour que ces 5'000 nouveaux psychologues soient absorbés par le marché du travail, il faudrait, à postes constants, que 5'000 collègues encore en fonction s'en aillent... La durée de vie professionnelle pour un psychologue français ne serait donc que de 7 ans !

#### Etat des lieux

Partant de ce raisonnement certes un peu forcé, nous avons souhaité savoir ce qu'il en est en Suisse. De quelles données disposons-nous ? Pour ce qui concerne le nombre de licences/Master en psychologie délivrés dans les 7 universités de Suisse depuis 1997, on peut observer sur [la figure 1](#) une augmentation quasi constante des titres délivrés jusqu'en 2007, augmentation s'élevant à environ 80% (le recul observé en 2007 coïncide avec le fait que plusieurs étudiants ont opté deux ans plus tôt, avec le lancement de Bologne, pour une 3ème année de Bachelor, ce qui a pour conséquence de terminer leurs études une année plus tard, soit en 2008). [La figure 2](#) donne la distribution par université.

Le nombre de postes de psychologues existant en Suisse sur le marché du travail est plus difficile à estimer. Contrairement à plusieurs autres professions, il n'existe à ce jour aucun moyen direct de le connaître, et l'on ne peut procéder que par conjectures. L'Office fédéral de la statistique entreprend des suivis d'universitaires seulement durant les 4 premières années après leur obtention de diplôme, et l'étude du groupe spécifique des «psychologues diplômés» n'a pas été réalisée à ce jour. En vue d'estimer le nombre de postes de travail de psychologues, nous avons arbitrairement considéré le nombre de psychologues inscrits en 2006 à la Fédération Suisse des Psychologues (FSP), à savoir 5489 membres, et fait l'hypothèse sur proposition du secrétariat de la FSP que ces 5489 membres représentent plus ou moins les 60% de l'ensemble des psychologues actifs. Nous avons ainsi estimé à environ 10'000 les postes de travail occupés aujourd'hui par des psychologues. Reprenant le raisonnement de notre collègue français, et l'appliquant à la situation en Suisse, nous en venons à dire: si, à postes constants, les 841 nouveaux psychologues avaient été absorbés sur

le marché en 2006, il aurait fallu que 841 professionnels en fonction prennent leur retraite... La durée de vie professionnelle pour un psychologue en Suisse ne serait donc que de 12 ans environ !

Nous mesurons bien sûr la fragilité de cette estimation, mais elle donne quand même un ordre de grandeur, qui autorise à penser qu'il y a certainement un problème.

Si l'on sait par ailleurs (cf. Diem, 2005), qu'une année après leur diplôme obtenu dans une université suisse:

- 68% des psychologues estiment que leur insertion dans le monde professionnel a été difficile, versus 38% pour l'ensemble de tous les universitaires,
- 11% sont au chômage, versus 7% pour l'ensemble de tous les universitaires,
- 80% ont une activité professionnelle, mais dont seulement 40% travaillent dans un poste comme psychologue.

Il faut bien reconnaître que l'entrée dans la vie professionnelle est très difficile pour les psychologues diplômés, soumis qu'ils sont à une précarisation très forte de leur emploi : engagement souvent à temps partiel, à contrat limité avec un statut de stagiaire qui peut se prolonger, salaire très bas et, de plus, exercice d'une activité non nécessairement en rapport direct avec leur formation.

### **Malaise**

Le malaise généré par une telle conjoncture est repérable chez différents acteurs. Les premiers touchés sont évidemment les psychologues récemment diplômés, dont beaucoup en arrivent à douter de leurs compétences, comme de ce que l'Université leur a transmis pendant plus de 5 ans. Malaise observable également chez les employeurs submergés par les demandes de stages et d'emplois. Enfin, malaise chez nous enseignants-chercheurs universitaires, qui nous nous plaignons de ne pas pouvoir assurer un enseignement de qualité et disposer d'un temps de recherche suffisant.

### **Des solutions ?**

Quelles solutions trouver à cette absence de régulation du flux des psychologues durant cette première étape de leur cursus professionnel ? Impossible évidemment de trouver d'emblée la bonne réponse. Esquissions trois scénarios possibles, avec les questions que chacun soulève. Nous exprimons ici notre dette, pour certaines idées avancées, à certains collègues français qui travaillent très fort sur ce dossier et avec qui nous sommes en contact.

Trois voies possibles de résolution peuvent être envisagées. La première, qualifiée d'incitative, vise à augmenter les postes de psychologues dans notre société. La voie dite restrictive tend, quant à elle, à restreindre au niveau universitaire l'accès à la formation en psychologie. Enfin, la voie du milieu, dite limitative par la concertation, cherche à réunir les principaux acteurs concernés pour qu'ils décident une politique de formation, dans le respect des autonomies relatives de chacun.

### **La voie incitative**

Elle consiste à travailler à la création de nouveaux postes de psychologues. Le contexte d'une société psychologisante y est plus que favorable. Il existe en effet actuellement une demande sociale exponentielle pour que le «psy» – je ne dis pas nécessairement le psychologue – intervienne partout où l'individu rencontre des problèmes qui mettent la société en péril (violence, abus sexuels, migration, sida, âge avancé, actes médicaux autour de la procréation, burn-out, harcèlement moral, performance sportive, surdouce, etc.). La Fédération Suisse des Psychologues n'y est pas insensible, et lors de la célébration de son 20ème anniversaire en septembre 2007, elle a établi une liste de domaines de la vie sociale, particulièrement favorables à la création de postes de psychologues: «Psychologie politique», «Psychologie

interculturelle et de la migration», «Psychologie du leadership», «Ecopsychologie», pour ne citer que les domaines qui ont été alors le plus plébiscités.

Nous repérons quelques difficultés à la mise en place d'une telle politique. D'abord et surtout, il y va d'une question éthique et socio-politique. Il y a le risque de psychologiser à outrance la vie sociale, faisant ainsi le jeu d'une société hyperindividualiste recourant aux panacées de la psychologie pour remédier aux maux qu'elle secrète. Ensuite, l'augmentation de postes «psy» sur le marché du travail, avec l'installation inévitable de pseudo-psychologues, parfois même de charlatans auxquels la très forte demande sociale risque de s'accomoder, conduira inévitablement la FSP à devoir mener une politique professionnelle plus interventionniste: augmentation des exigences de qualification professionnelle pour l'obtention d'un titre de spécialiste, et en même temps contrôle encore plus serré dans la validation de ces qualifications. La dérive corporatiste et bureaucratique menace. Enfin, ce qui pourrait devenir une fuite en avant inflationniste – la volonté de créer de nouveaux postes – risque de s'opérer sans lien précis avec l'Université qui, continuant à accueillir tous les étudiants se présentant pour des études de psychologie, cherchera de son côté à valoriser et à élargir son offre de formation (avoir beaucoup d'étudiants est aussi un signe de prestige et de revenus), mais de manière insuffisamment articulée à la politique des associations professionnelles et des besoins sociaux.

### **La voie restrictive**

La voie restrictive propose une politique qui vise à restreindre le nombre d'étudiants se formant à la psychologie, dans le but de garantir aux futurs diplômés des places de stages pour poursuivre leur formation et une plus grande chance de trouver un emploi. Si au début des années 1980, selon un communiqué de la SSP de 2006, les étudiants en 1ère année de psychologie étaient au nombre de 400 environ et représentaient le 3,8% de tous les nouveaux étudiants inscrits à l'Université, durant l'année 2003-2004, ils étaient environ 1200, soit le 6,6% de tous les nouveaux étudiants. Même si l'on assiste depuis deux ans à une légère baisse des effectifs en première année et que légalement le numerus clausus est difficilement praticable, la stratégie de la restriction ne peut pas être d'emblée écartée. Pourquoi plusieurs cursus universitaires qui forment des médecins, criminologues, logopédistes, y recourent-ils de manière officielle ou cachée, ~~par exemple en médecine, en criminologie, dans la formation de logopédistes, et non~~ et non le cursus en psychologie ?

Si cette politique de la restriction a le mérite de prendre en compte la réalité de l'emploi, l'objection la plus importante qu'on peut lui adresser est la suivante: ne risque-t-on pas ainsi de concevoir un cursus de formation trop centré sur les besoins de la société, et dès lors de professionnaliser exagérément cette formation ? L'Université ne doit pas devenir une école techno-professionnelle. Si elle renonce à être un lieu de la pensée, ouvert et critique sur le monde, elle renonce à l'une de ses principales missions.

On pourrait aussi s'interroger sur le type de sélection à opérer, et sur le meilleur moment pour le faire. De plus, quel lien avec les institutions de travail et les associations professionnelles serait-il envisagé si une telle sélection était mise en place ? Ce qui nous conduit à considérer la troisième voie possible de résolution.

### **La voie limitative par la concertation**

Cette troisième voie, intermédiaire entre les deux premières, part de l'idée que la solution ne peut reposer ni sur une sélection sévère et contrôlée du nombre de psychologues à admettre aux études, ni sur une non sélection, défendable dans l'hypothèse d'une attitude proactive de créations de nouveaux emplois de psychologues. A une régulation sauvage par le «marché», cette troisième voie souhaite substituer une régulation du flux des psychologues, qui repose

sur un choix politique pensé et responsable. Trois mesures de taille devraient être examinées dans ce sens.

1. D'abord, mettre en relation de travail les principales instances concernées par la question de la formation des psychologues et de leur insertion professionnelle dans la société, à savoir les Universités, les institutions qui engagent les psychologues, les associations professionnelles et les autorités publiques (~~(l'acceptation prochaine par l'Assemblée fédérale~~ Parlemente de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie en fera de ces dernières un partenaire incontournable). ~~Il s'agirait d'une sorte de~~ La commission des professions de la psychologie, dont parle le projet de Loi, pourrait se donner en plus comme objectif de réunir régulièrement ces ~~mais dont les objectifs devraient être élargis. Ces instances tiendraient régulièrement des~~ sous forme d'-Etats généraux, où seraient traités un certain nombre de problèmes concernant la formation des psychologues, portant plus précisément sur en particulier les lignes directrices des plans d'étude de formation, l'organisation des stages, l'intégration des praticiens dans la formation universitaire avec une fonction tout autant formative qu'informatrice, etc. Dans ce contexte, on pourrait songer – est-ce un peu trop à la mode pour y renoncer ? – à un Observatoire national de l'insertion professionnelle des psychologues.

Mais on peut penser que cela ne suffira pas, si du côté des Universités deux autres mesures ne sont pas prises : d'une part, distinguer entre une formation à la psychologie et une formation à la profession de psychologue (celle-ci comprenant également les académiciens et chercheurs psychologues), et d'autre part, mieux profiler cette formation universitaire à la profession de psychologue.

2. La première de ces deux mesures consiste à organiser une formation à la psychologie qui ne s'adresse pas nécessairement à des futurs psychologues. Inscrite dans le cadre d'autres filières de formation ou intégrant dans son cursus d'autres disciplines, elle ouvrirait à son terme (Baccalauréat) sur un complément de formation dans une voie professionnalisante, soit dans une HES (assistant social, éducateur spécialisé, infirmier, etc.), soit alors dans un Master universitaire en psychologie, donnant accès directement au métier de psychologue. Toutes les personnes recevant donc au niveau du baccalauréat une formation en psychologie n'aurait pas comme visée première de poursuivre nécessairement des études en psychologie. Cela dégorgerait le cursus de formation à la profession de psychologue, dont le nombre d'inscrits serait ainsi plus restreint (avec un concours ?) et pour lequel, en lien avec les institutions de travail, il deviendrait possible d'organiser et de programmer des stages.

3. Sur cette base, il s'agirait de profiler dans une triple direction la formation universitaire à la profession de psychologue, qui se verrait ainsi dotée d'une originalité parce reposant sur des savoirs spécifiques et propres à lui forger une identité un peu moins floue.

- Une formation non psychologisante aux processus de pensée. On peut avancer – lieu d'un immense débat évidemment – que la psychologie a pour objet le comportement humain en tant qu'il implique une activité de pensée, ~~la pensée~~ celle-ci étant entendue ici au sens large, non réduite au seul cognitif: la pensée telle que l'ont étudiée les grands «psychologues» qu'ont été par exemple Piaget, Wallon, Freud, Vygotski, Bateson, pour ne citer que ceux-ci, la pensée qui reste une abstraction si elle n'est pas appréhendée en même temps comme production d'un corps vivant (c'est le corps tout entier qui est l'esprit), marqué lui-même socialement. Le futur psychologue universitaire doit être vacciné contre des approches trop psychologisantes des comportements humains. Il y succombe lorsqu'au nom d'un protocole scientifique très contrôlé sur une fonction psychique, il perd de vue la complexité de son objet d'étude, pensée incarnée en situation sociale, ou lorsqu'il cède sans réflexion aux appels d'une société dite individualiste, favorisant une psychologisation, voire une psychoneuronalisation de l'existence humaine. C'est en grande partie l'ouverture critique

acquise dans le cadre de la formation universitaire, qui contribue à produire un «bon» psychologue.

- *Une formation qui concerne l'homme concret en travail d'humanisation*. Nous touchons ici le problème très complexe des liens entre la théorie et la pratique, entre le savoir des disciplines scientifiques et l'utilisation qu'en font les praticiens. Deux dangers extrêmes nous guettent à l'Université: soit nous produisons une recherche et un enseignement pointus, mais qui apparaissent très éloignés de la pratique, et dans lesquels est absent l'homme concret et singulier que le psychologue va rencontrer sur le terrain, soit à l'inverse nous proposons des recherches et des enseignements trop centrés sur la pratique, à ce point professionnalisants, qu'on en vient à transmettre essentiellement des procédures d'application, valables pour un psycho-technicien. Il nous semble important que l'acquisition de connaissances psychologiques scientifiques soit accompagnée d'une réflexion sur leurs fondements, et donc sur l'homme, toujours irréductible à une fonction psychologique ou à un ensemble de variables. De ce point de vue, la psychologie phénoménologique, qui nous a beaucoup inspirés durant notre enseignement, peut être d'un grand apport. Elle a longuement réfléchi sur le concept d'expérience vécue (Erfahrung) pour exprimer ce travail de l'homme en travail d'humanisation, cherchant à donner sens à son existence.

- *Une formation à la recherche et par la recherche*. La troisième exigence pour une formation universitaire à la profession de psychologue découle un peu des deux premières: l'acquisition d'un savoir complexe et critique d'une part, toujours en prise sur l'expérience concrète et singulière de l'homme d'autre part, sera d'autant mieux assurée que durant son Master le futur psychologue universitaire aura été engagé aussi bien dans l'exercice d'une recherche (formation à la recherche) que dans l'étude des meilleures recherches réalisées en psychologie (formation par la recherche). En plus de certains résultats intéressants auxquels il peut parfois donner lieu, l'exercice de la recherche représente avant tout pour le futur professionnel une école de rigueur : apprendre à poser les bonnes questions en considérant la complexité de la problématique envisagée, ainsi qu'à bien réagir face à des résultats souvent inattendus, qui trahissent la résistance du réel. C'est pour lui une formation on ne peut plus exigeante à une démarche critique, particulièrement si celle-ci prend en compte la pesée subjective des données de recherche comme la position nécessairement impliquée du chercheur-observateur. La formule de Greco, un psychologue épistémologue français du XXème siècle, ne cessera dès lors de l'interpeller tout au long de son cursus: «C'est le malheur du psychologue, il n'est jamais sûr qu'il fait de la science. S'il en fait, il n'est jamais sûr que ce soit de la psychologie» !

Nicolas Duruz et Coralie Magni-Speck

## **Bibliographie**

Diem, M. (2005). *La situation des psychologues sur le marché de l'emploi en 2005*.  
Site consulté le 05 décembre 2007 à l'adresse <[www.psychologie.ch/fileadmin/user\\_upload/dokumente/berufspolitik/facts/marche-emploi-05.pdf](http://www.psychologie.ch/fileadmin/user_upload/dokumente/berufspolitik/facts/marche-emploi-05.pdf)>

Schneider, B. (2002). Déontologie et formation: des choix pour les étapes à venir. In *Le Journal des psychologues*, num. 202, pp.62-64.

## **Les auteurs**

Nicolas Duruz est professeur honoraire en psychologie clinique de l'Université de Lausanne et ancien co-directeur de l'Institut universitaire de psychothérapie au Département de Psychiatrie-CHUV à Lausanne.

Coralie Magni-Speck est doctorante en psychologie clinique, assistante diplômée à l'Institut de Psychologie de l'Université de Lausanne. XXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **Adresse**

Institut de Psychologie, Université de Lausanne, Bât. Anthropole, 1015 Lausanne.  
Email : [nicolas.duruz@unil.ch](mailto:nicolas.duruz@unil.ch); [coralie.magni-speck@unil.ch](mailto:coralie.magni-speck@unil.ch)XXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **Résumé**

Dans sa leçon d'adieu de mai 2008 à l'occasion de son départ à la retraite, le professeur Nicolas Duruz avait choisi de porter son regard sur la formation et l'avenir professionnel des psychologues, que l'Université fabrique à foison. Rédigé avec l'aide de son assistante, Coralie Magni-Speck, ce texte reprend l'essentiel de son intervention. Un point de vue parmi d'autres sur la formation universitaire des psychologues et sur ses débouchés.